



## Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2001

EAUBONNE Mardi 21 mars 2002 à 15 heures

Il a été établie une feuille d'émargement des membres présents ou représentés (liste des participants en annexe).

Plus de 1/3 des établissements équestres affiliés FFE 2001 et 1/3 des licenciés 2001 "fléchés Tourisme Equestre", à jour de la cotisation FFE 2001 étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

A 15 h 00, Claude CAGNON Président du CDTE 95, ouvre la séance. C'est avec un vif plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée Générale Ordinaire et je suis heureux de vous voir si nombreux.

Je remercie tout particulièrement Monsieur Claude LERNOULD, représentant Madame LAPOIX, Directrice de la DDJS 95, Monsieur Jean Paul HEURTEFEU Secrétaire Général du CREIF, Monsieur Marc LHOTKA Président du CRTEIF, Monsieur Christian LIBES Président du CDEVO. Monsieur Jacques AGUETANT Président du CNTE est excusé.

### RAPPORT MORAL

En application des nouveaux statuts adoptés le 21 mars 2002 à EAUBONNE, cette Assemblée Générale Ordinaire aura pour support les licences 2001 et tous les établissements équestres du Val d'Oise affiliés à la Fédération Française d'Equitation en 2001 et délivrant des licences T. Equestre sont votants.

Le Comité National de Tourisme Equestre en adoptant ses nouveaux statuts est maintenant membre à part entière de la grande maison unique de la Fédération Française d'Equitation.

Au niveau départemental, nous sommes parties intégrante du Comité Départemental d'Equitation du Val d'Oise avec lequel nous travaillons en partenariat.

C. CAGNON remercie l'action de Gilbert LA SALA, ancien Président du CDTE 95 au service du Tourisme Equestre en Val d'Oise durant plusieurs années.

C. CAGNON remercie tous les Responsables d'établissements équestres qui ont soutenu sa candidature lors des élections du 21/06/2001 à VERSAILLES.

#### **Un rapide bilan des actions tourisme équestre est évoqué :**

- La présentation du dynamique établissement de Jean Michel MILLECAMP à LE PERCHAY : Tour de France des PNR, randonnées régulières, manifestations de tourisme, gîtes d'hébergement...
- Le Centre Equestre des Crêtes à CHERENCE, dirigé par Chantal LARTIGUE,
- L'association GEE avec un nouveau Président Pierre LAPLISE, elle organise des TREC et des randonnées régulières.
- La participation de plusieurs établissements à l'EQUIRANDO,
- La formation d'A.T.E. en Val d'Oise : GEE (PARMAIN), Les Crêtes CHERENCE, ARTEVO (Beaumont).

**CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE**

**Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE**

**☎ 01.39.59.74.02 ☒ 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com**

Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724

**L'avenir :**

Pour relancer le Tourisme Equestre en Val d'Oise, en relation avec le CRTEIF, le CDTE 95 retrouve une nouvelle équipe et s'engage à soutenir les établissements dans les actions de terrain.

Toute l'équipe du nouveau Comité Directeur approuve le principe de réveil, d'organisation inter établissements, de développer le partenariat avec le Parc Naturel du Vexin Français, la Forêt des Trois Couleurs.

Une finale départementale de TREC est programmée. La finale régionale Ile de France va se dérouler en Val d'Oise.

**La communication :**

En partenariat avec EQUIDIA et FR3, une randonnée des abbayes du Val d'Oise est en cours.

La FFE reverse un prorata au CDTE sur les licences Tourisme en Val d'Oise. Pour créer des ressources, en conséquence l'augmentation des licences "Tourisme" est une nécessité absolue.

M. LHOTKA : Nous n'utilisons pas assez les moyens de communications à notre disposition. Les Infos du CREIF sont rarement utilisées par le Tourisme. La promotion des manifestations est une clé pour attirer le grand public.

**L'Endurance :**

En prolongement de l'organisation adoptée au CREIF, un rapprochement avec la discipline de l'Endurance a été effectué. De nombreuses manifestations sont en préparations pour 2003.

M. LHOTKA : Problème délicat qui se débat car beaucoup de conflits internes. Le Président LUCAS a chargé le Tourisme de gérer l'Endurance. Une commission prochainement sera constituée.

**Le TREC :**

L'organisation d'un challenge et finale départementale est un support de motivation pour tous.

M. LHOTKA : C'est l'ouverture du Tourisme au sein des clubs. Discipline qui vient du concours hippique. C'est donc de nouveau des compétitions et non un esprit de randonnée.

**L'animation :**

Les Journées de SAINT CLAIR sur EPTE sont une réussite chaque année. La GGE est en charge du projet 2002.

Pour la rentrée 2003, projet du Tour du Val d'Oise "Fête de la rentrée".

**Les chemins et sentiers :**

En partenariat avec le CODERANDO, le Conseil Général du Val d'Oise, le CDTL et les Professionnels du Tourisme un recensement des chemins équestres est en cours.

Avec le Conseil Général, le projet de réouverture des chemins de hallage est en discussion.

M. LHOTKA : Attention ce dossier est très en administratif et l'entretien est à notre charge... De plus l'accès aux chevaux est interdit, c'est un projet difficile.

C. CAGNON : C'est une volonté du PNR et du CDTL, ils souhaitent développer ce projet et sont en charge de l'entretien.

**Les Gîtes Equestres :**

En partenariat avec le PNR du Vexin Français une réflexion sur le mode de déplacement des cavaliers permet le projet d'installation d'un gîte tous les 30 kilomètres.

En liaison avec l'Oise, ce tracé permet l'installation de "campings équestres".

M. LHOTKA : Attention, Lors du calcul du coût du gîte dans le prix global d'une randonnée, il prend tout le bénéfice du professionnel du cheval. Les campings équestres, les Conseils Généraux sont intéressés car rentables, faciles à organiser. Support de tentes et de structures d'accueils pour les chevaux.

**La Formation :**

Formation ATE et Guide : Le CDTE 95 participe à l'agrément des installations et des formateurs du Tourisme Equestre.

M. LHOTKA : Pas d'information particulière, actuellement des discussions sont en cours pour intégrer les diplômes professionnels Tourisme dans les formations agricoles. Ce sera à nouveau pour les professionnels du cheval une perte de revenus et de compétences à transmettre. Qui va former ces futurs professionnels au sein des structures agricoles ? Attention de ne pas perdre la spécificité

CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE

Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724

Tourisme dans les examens BEES et notre présence au sein des jurys. Le statut de formateur Tourisme est en danger, nous sommes de moins en moins entendus et consultés.

Les BEES évoluent vers des diplômes ou brevets professionnels, nous souhaitons que les nouveaux programmes prennent en compte les nouvelles pratiques.

- **Approbation du rapport moral :**

A la majorité des voix, le rapport moral est adopté.

- **Approbation du rapport financier du Trésorier :**

C. CAGNON : Présente le compte de résultat de l'exercice passé. J. P. DUFOUR interroge le Président CAGNON sur les sommes versées par G. LA SALA, à son départ, au CDTE 95.

M. LHOTKA confirme que G. LA SALA a versé le solde à C. CAGNON et a en main les pièces comptables justificatives.

J. PAUL HEURTEFEU Secrétaire Général du CREIF, demande s'il existe un compte en banque du CDTE 95 et qui a procuration sur le compte ? Il est impératif de vérifier l'existence bancaire du CDTE 95 et des possibles procurations.

C. CAGNON : Il n'y a plus à ce jour de compte bancaire. Je ne souhaite pas m'exprimer sur le sujet de versement d'argent de G. LA SALA.

Vote : 2 oui, 2 abstentions, le compte de résultat est adopté.

- **Présentation des actions envisagées en 2002 :**

C. CAGNON présente le budget et les actions envisagées en 2002.

M. LHOTKA : La FFE via le CRTEIF, aide les CDTE avec une reversion de l'argent des licences. En raison de l'absence de moyens, M. LHOTKA s'engage à avancer 762. 25 € au CDTE 95 pour fond de caisse, au démarrage de cet exercice.

A. CHASPOUL demande à M. LHOTKA la forme de reversions des licences fléchées "Tourisme" ?

M. LHOTKA : La reversion du CRTE AU CDTE est de 0. 76 € / licence et sur contrat d'objectif.

P. DARGERRE : La rédaction de contrat d'objectif Tourisme est donc nécessaire. M. LHOTKA : Cela me permet d'être informé des actions et de les défendre en commission au CREIF.

J. P. HEURTEFEU : Le CRTEIF a une enveloppe annuelle. Les différentes demandes des CDTE de l'île de France ne doivent pas dépasser le montant de l'enveloppe.

C. LIBES : En effet ; la reversion des aides fédérales est sous couvert de contrats d'objectifs par commissions sportives. Les élus des CDE ne sont pas informés et compétents pour la rédaction des contrats d'objectifs.

J. P. HEURTEFEU : Le CDEVO peut aider le CDTE 95.

C. LIBES : Le CDEVO reçoit des aides du Conseil Général pour la masse salariale de son personnel, des aides de fonctionnement. Mais il ne dispose pas de trésorerie à attribuer sans objectif particulier. Le Val d'Oise ne reçoit pas ou plus d'aide pour le Tourisme Equestre depuis longtemps.

- **Adoption du budget prévisionnel 2002 :**

A la majorité des voix le budget prévisionnel 2002 est adopté, moins 1 abstention.

- **Questions diverses :**

*Intervention de M. LHOTKA Président du CRTEIF :*

L'Assemblée Générale du CRTEIF a lieu en fin de semaine, une réelle démotivation des électeurs est constatée. Si vous ne pouvez pas vous rendre aux réunions, envoyez des pouvoirs. La relance des licences touristes est indispensable à la survie de nos actions de terrain. Actuellement, on vit sur une culture de l'acquis, de vieux randonneurs, la promotion du Tourisme Equestre va vers de nouveaux produits, par exemple le Baby TREC.

Le Tourisme c'est la randonnée, de la nécessité de revoir les méthodes pédagogiques pour attirer le grand public et développer le niveau CLUB.

La pratique équestre en tourisme doit oublier l'objectif de compétition et se résumer à une pratique de loisirs.

**CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE**

**Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE**

☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : [equitation95.com](http://equitation95.com) - [ffe.com](http://ffe.com)

Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724

Lettre du CREIF pour le développement du Tourisme : Cours d'initiation à la maréchalerie, à la topographie...

C'est un métier, une culture, à nous professionnels de le faire découvrir et activer la pratique.

*Elections à VERSAILLES le 21/06/2001 :*

Jean Pierre DUFOUR : Un Membre du CDTE 95 a été élu sans posséder de licence FFE, cela est-il possible ? J. P. HEURTEFEU : Le vote est le support des licences 1999, les candidatures sur le support des licences 2000.

C. LIBES : Il faut cesser ces conflits permanents. Une réunion d'explication générale est à souhaiter pour mettre à plat définitivement vos querelles et rancœurs. De nouvelles élections sont éventuellement à envisager.

M. LHOTKA interroge J. P. DUFOUR sur ses motivations de contestations. J. P. DUFOUR : En cas de nouvelles élections je présente ma candidature.

M. LHOTKA : Le conflit est bien installé et bloque le fonctionnement du CDTE 95. De nouvelles élections en effet semblent utiles.

J. P. DUFOUR : Demande l'application de l'article 12 des statuts. J. P. HEURTEFEU : Cette disposition ne peut s'appliquer aujourd'hui, il faut une convocation de l'Assemblée Générale à cet effet.

C. CAGNON : Je suis élu encore pour 3 ans ! P. DARGRE : Il faut cesser les conflits.

J. M. MILLECAMP est consulté, il refuse de prendre part car non élu au sein du Comité Directeur du CDTE 95. J. M. MILLECAMP n'est pas en accord avec le rapport moral du Président CAGNON. L'ensemble des actions évoquées, est du fait unique, des établissements équestres et non du CDTE 95.

N. LE MOULT (GEE) approuve J. M. MILLECAMP.

C. CAGNON demande le vote des membres du Comité Directeur sur la décision d'élections anticipées :

- C. CAGNON : Non
- J. P. DUFOUR : Oui
- P. DARGRE : Nul
- N. LE MOULT : Oui

Sur décision de ce vote, une Assemblée Générale électorale sera convoquée par le Président C. CAGNON prochainement.

A. CHASPOUL ATD : Il est nécessaire de consulter les statuts et le règlement intérieur du CDEVO et du CDTE 95. Je pense que les élections du CDTE 95 se font lors des élections du CDEVO.

C. LIBES : Il faut laisser le temps à cette nouvelle association de s'organiser. A. CHASPOUL : Le bureau du CDEVO et son matériel sont à la disposition du CDTE 95, je reste à votre disposition pour le travail administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, Claude CAGNON remercie les membres de l'Assemblée Générale et la séance est levée à 16 heures.

De l'Assemblée Générale Ordinaire 2001, il a été dressé le présent procès verbal signé par le Président et le Secrétaire Général du C.D.T.E 95.

A EAUBONNE, le 21 mars 2002

*Le Secrétaire Général*



**Jean Pierre DUFOUR**

*Le Président*



**Claude CAGNON**

**CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE**

**Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE**

☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com  
Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724